

Championnat de France **TOURISME**

Epreuve de Magny- Cours du 01 au 03 août 2025

A Monsieur le Directeur de Course

A l'issue de la séance qualifiée ci-après, Jean-Marc PETINGER, Commissaire Technique en charge du Championnat de France FFSA TC, licence n° 236553, a procédé à des vérifications techniques conformément à la réglementation sportive en vigueur.

Nature de la séance :

	Essais pré qualificatifs		Essais qualificatifs		1 ^{ère} course
	2 ^{ème} course	X	3 ^{ème} course		4 ^{ème} course

Points contrôlés et origine :

Origine	N° Article	Description
5	BOP	
2	902 XIII-N4	Contrôle des porte-à-faux avant et arrière voitures 34 et 38
2	902 XIII-N1	Contrôle des dimensions et de la position de l'aileron AR, voitures 34 et 38

1	Annexe J	2	Fiche d'homologation
3	Règlement sportif FFSA Tourisme 2025	4	Règlement technique FFSA Tourisme 2025
5	BOP en vigueur		

N° des véhicules contrôlés :

34	145	38	33				
----	-----	----	----	--	--	--	--

Observations : L'ensemble des voitures a été vérifié et constaté conforme sur les points objets des contrôles

Le Commissaire Technique,



Jean-Marc PETINGER.

Monsieur le Président du Collège des Commissaires Sportifs		Monsieur le Directeur de Course	
Date de Réception :	3/08/25	Date de Réception :	3/08/25
Heure de réception :	15H45	Heure de réception :	15H50
Signature :	S. ARRIGHI 175703	Signature :	